

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2015

L'an deux mil quinze et le 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLE Sylvie - M. PRADAYROL Patrick – M. GUGLIELMETTI Michel – Mme ELMA Séverine - Mme DELSAHUT Marie-France — Mme FLORET Virginie – M. DAVID Eric – Mme CROS Corinne - M. DELPON Cyril – Mme RANNOU Sylvie

Absents excusés : Mme LAURENSOU Martine qui a donné procuration à Mme Sylvie RANNOU – M. DESPEYROUX Rémy.

Date de la convocation : le 06 mars 2015 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

Objet : Approbation du PV de la séance du 22 janvier 2015

Le conseil n'apporte aucune observation au procès-verbal de la séance citée en objet. Il est approuvé à l'unanimité.

Objet : Futur atelier municipal.

La commune a besoin d'un local pour entreposer le matériel. Elle aurait l'opportunité de créer un hangar d'une superficie de 80m² comprenant 60m² de panneaux photovoltaïques. Le coût de ce bâtiment serait de l'ordre de 40 000 € La société proposerait un contrat de 20 ans avec EDF. L'électricité pourrait rapporter environ 2 700 euros par an.

Le financement de ce projet ferait l'objet d'un prêt remboursable sur 10 ans. Le remboursement s'élèverait à environ 4 500 euros par an. L'étude complète ne pourra être faite qu'après dépôt du permis de construire et l'engagement définitif pris lors que tous les paramètres seront connus (coût du branchement EDF...)

Le conseil propose de consulter plusieurs entreprises et de prévoir l'opération au budget.

Objet : Cœur de village

La consultation des entreprises se fera en juin juillet et les travaux devraient débuter en septembre. La commune doit reverser une partie des subventions déjà attribuées pour un montant de 11 647 € sous forme de fonds de concours. Cette opération sera financée à hauteur de 50 % par le Grand Figeac et 50 % par la commune soit aux environs de 82 000 € pour chaque partie. Le budget a été prévu, et normalement la commune ne devrait pas emprunter pour cette opération.

Objet : Etude des résultats de l'année 2014

Le résultat du fonctionnement laisse un excédent de 196 095.23 €. Au vu des investissements réalisés, le déficit d'investissement s'élève à 24 181.93 €. Le besoin total de financement des investissements, restes à réaliser compris, se monte à 51 080.93€, donc il reste 145 014.30 euros d'excédent de fonctionnement à reporter .

Objet : Propositions budget 2015 – dépenses de fonctionnement, étude des demandes de subvention aux associations, opérations d'investissement.

Le taux des taxes locales sera voté lors de la prochaine séance en attente des taux votés par le Grand Figeac.

Concernant les subventions, de nouvelles demandes ont été faites émanant d'associations gramatoises ainsi que de l'école Clément Brouqui pour un voyage scolaire. Il avait été décidé lors de l'attribution d'une participation aux tickets de cantine que la demande d'aide pour les voyages n'aurait pas de suite favorable. Cette décision est maintenue. Les autres demandes sont également rejetées.

En ce qui concerne les subventions déjà attribuées, la liste des associations en sommeil sera demandée en Sous-Préfecture et le vote des subventions 2015 sera acté lors de la prochaine séance.

Pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles, une synthèse est faite sur le nombre d'enfants et le coût estimé sachant que Gramat n'a pas encore fixé le montant de la participation par enfant.

Proposition du budget 2015 : dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées

Concernant les investissements et suite à la visite de M. BRU du service culture et patrimoine historique près le Conseil Général du Lot, des aides pourraient être obtenues pour la restauration du tableau représentant Ste Fleur, du Bas-Relief, de la statue de la Vierge et l'Enfant. Ces deux derniers sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques. Le coût de la restauration de ces objets est estimée de 15 à 20 000 €. Les subventions attendues pour les objets classés pourraient atteindre 75 %. La paroisse s'engage également à participer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

Considérant que ce projet permettra la conservation du patrimoine culturel communal,

- Autorise M. le Maire à lancer cette opération pour l'ensemble des objets à restaurer et demande son étalement sur 2 ou 3 années,
- Sollicite l'inscription du tableau de Ste Fleur à l'inventaire des Monuments Historiques
- Sollicite l'assistance du Service Culture et Patrimoine Historique près le Conseil Général du Lot pour le suivi de cette opération,
- Autorise M. le Maire à consulter plusieurs entreprises qualifiées dans ce domaine

Proposition du budget 2015 : dépenses et recettes d'investissement sont présentées

Le vote du Compte administratif et du budget 2015 interviendra lors de la prochaine séance.

Objet : Compte rendu des commissions communales et intercommunales

Par M. Régis BAYNAT

Cpte rendu de la Commission « sports » près le GRAND-FIGEAC:

Faible participation : 18 représentants sur 36. Un délégué a été élu à la présidence mais vu qu'il n'était que suppléant, ce choix n'a pu être retenu. Une nouvelle élection sera faite. Les piscines au nombre de 7 accusent un gros déficit 741 111 €. La réhabilitation de la piscine de Lacapelle –marival est estimée à 644 000 euros et celle de Capdenac Gare à

Les subventions aux associations seront revues à la baisse – 5 %

Par M. Eric DUBARRY

Cpte rendu de la Commission « éclairage public et voirie »: Recrutement de deux nouveaux agents et lancement d'un marché élagage par secteur pour 2016.

Cpte rendu de la réunion du PNRCQ : le futur projet de la maison du parc a été évalué à 1 630 000 € pour 650 m² à l'attention de 24 agents. Le conseil donne l'autorisation au délégué de voter contre ce projet qui paraît démesuré et dont la répercussion sur les communes adhérentes pourrait être importante.

Objet : Mise en place du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars, désignation des membres et de leurs suppléants par tranche horaire.

22 mars 2015

Président : P. DELLAC

Vice-président : E. DUBARRY

Membres : P. PRADAYROL – C. CROS – MF. DELSAHUT.

Secrétaire : S. RANNOU

08H30 – 10h30 : P. DELLAC - C. DELPON – MF. DELSAHUT.

10h30 – 13h00 : E. DUBARRY – V. FLORET – C. CROS – R. BAYNAT.

13h00 – 15h30 : P. DELLAC – P. PRADAYROL – M. GUGLIELMETTI – S. ELMA.
15h30 – 18h00 : E. DUBARRY – E. DAVID – S. RANNOU.

29 mars 2015

Président : P. DELLAC

Vice-président : E. DUBARRY

Membres : S. SOUILLE – C. CROS – MF. DELSAHUT.

Secrétaire : M. LAURENSOU.

08H30 – 10h30 : P. DELLAC - C. DELPON – MF. DELSAHUT.

10h30 – 13h00 : E. DUBARRY – S. SOUILLE – R. BAYNAT – C. CROS.

13h00 – 15h30 : P. DELLAC - M. GUGLIELMETTI – S. ELMA.

15h30 – 18h00 : E. DUBARRY – E. DAVID – M. LAURENSOU.

Questions diverses :

Concernant la signalisation touristique du Pays de Figeac discutée lors de la dernière séance, il s'agit d'un marché à bons de commande. Ces documents écrits permettront de déterminer la quantité voulue avec l'entreprise qui aura été choisie.

Quant aux prix, ils seront moins élevés que prévus vu le groupement de commandes.

Mise en accessibilité des ERP

Un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) doit être déposé pour le 26 septembre 2015

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 25 mars 2015 à 18h30. Le CCAS se réunira à 18h00 le même jour.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 24h00

Le secrétaire de séance

Eric DUBARRY

Le Maire

Patrick DELLAC